

Ref : CA2016/93

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2016

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2016**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 21 octobre 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

- *Considérant la demande de modification sollicitée en page 9 du procès-verbal relativement à l'intervention de Mme Gaillard,*
- *Considérant la reformulation proposée et validée en séance,*
- *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE le procès-verbal du conseil d'administration du 30 septembre 2016.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 21 octobre 2016.

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	13
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	33
Nombre de votes pour	33
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 28/10/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 25/10/2016